



**ASSEMBLEE PLENIERE DU CESER
VENDREDI 16 OCTOBRE 2015**

**COMMUNIQUE DE PRESSE
«L'ECONOMIE DE PROXIMITE, UNE FORCE POUR LES TERRITOIRES»**

Rapporteur : Didier LASCOUMES

AVIS ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le Conseil Economique Social et Environnemental Régional de Midi-Pyrénées a présenté en assemblée plénière, le vendredi 16 octobre 2015, un avis sur l'économie de proximité. Avec une moyenne de plus de 65% des emplois dans la région Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées, la progression de l'économie de proximité est l'une des plus importantes de France et les données statistiques permettent d'envisager une évolution continue de ses emplois. Ce rapport a été adopté à l'unanimité.

L'économie de proximité est constituée de trois composantes indissociables :

- La création de richesses par l'économie productive,
- La captation des revenus par l'économie résidentielle (Salaires de la Base productive, Base publique, Base résidentielle, Base sociale),
- La circulation des richesses au sein de l'économie présenteielle (Artisanat, commerce, agriculture familiale, ESS...)

Si l'économie productive est essentielle à la croissance économique, les économies résidentielles et présenteielles sont les moteurs de l'emploi.

C'est aussi un levier qui peut être activé et maîtrisé par les acteurs d'un territoire.

LES PROPOSITIONS DU CESER

1/ Intégrer l'économie de proximité comme un des piliers majeurs du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) et pour cela

- Créer des Etats Généraux de l'économie de proximité, pour une sensibilisation de tous les acteurs, économiques, citoyens et responsables politiques,
- Réaliser un diagnostic des territoires selon les bassins de vie,
- Etablir, en partenariat avec les acteurs précités, un plan d'actions de développement adapté à chaque territoire,
- Mobiliser des mesures d'accompagnement, financières et logistiques, permettant aux territoires de relancer la consommation et la production locale,
- Repenser et coordonner avec le futur SRDEI les interventions actuelles (Artisanat, TPE, ESS, Tourisme, Santé...) dans une stratégie pour l'économie de proximité.

2/Sensibiliser les acteurs locaux et engager localement des stratégies en faveur de l'économie de proximité

Le CESER invite le Conseil Régional à encourager la coordination et la mise en cohérence, dans chaque bassin de vie, des initiatives au service de l'économie de proximité.

Il propose aux différentes structures territoriales dont les PETR (Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux) de s'emparer de ces missions : engager des « managers de centre-ville » ou animateur centre-bourg, développer des plateformes Internet partagées, proposer des financements novateurs, aider à l'émergence de Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE), aider au maintien et au développement des Services Publics en zone rurale, aider à un maillage pertinent des structures territoriales exerçant une compétence économique, créer et structurer un fonds d'aides dédié à l'acquisition et la mise à disposition de terres agricoles ou de locaux professionnels... et de s'appuyer et s'inspirer des nombreuses actions de terrains et expériences menées dans les territoires.

3/ Initier et valoriser l'innovation sociale dans les territoires

Le CESER recommande au Conseil Régional de soutenir les actions :

- **de sensibilisation des populations à la valeur des ressources locales en organisant la concertation au plus près du terrain pour une plus grande valorisation de l'offre locale (démocratie participative)**
- **pour agir contre la précarité et pour le développement des qualifications des emplois de proximité**

Tous les acteurs de la proximité (élus, professionnels, organisations, habitants) doivent s'impliquer et favoriser l'innovation sociale. (ex. concilier les valeurs de l'ESS et du développement durable, favoriser la réduction des circuits de distribution ou valoriser l'économie circulaire, voire la création de monnaies locales, etc.) Ces systèmes privilégient l'échange, la qualité et la durabilité du produit, la personnalisation du service apporté et responsabilisent le consommateur-citoyen. Ces innovations sociales sont à la recherche de nouvelles voies en complément des réseaux et circuits traditionnels existants.

4/ Poursuivre l'accessibilité au Numérique des territoires

Le CESER propose à la Région, en partenariat avec les autres collectivités, de favoriser cette mutation technologique dans les territoires et d'accompagner l'aménagement du territoire en infrastructures de haut débit numérique fixe et mobile, la mise en place de services opérationnels utilisant le numérique, les investissements et la montée en compétences des entreprises, les habitants à l'utilisation des technologies numériques et la population active à la mutation du marché du travail.